



REPLAY DU
WEBINAIRE



FONDS POUR L'ARBRE

**Webinaire de lancement de la programmation
2026-2027**

8 octobre 2026 - 11h – 12h30

Ordre du jour

1. Introduction

- Le Fonds pour l'Arbre, ses mécènes et ses principes
- Les objectifs de son dispositif de soutien global en faveur de l'arbre et de la haie

2. Lancement du programme 2026-2027

- Retour sur l'Appel à projets
- Calendrier et les modalités de versement
- Modalités de mises en œuvre : démonstration WIIN, Bilans d'actions attendus et pièces justificatifs à transmettre (focus par aide)

3. Temps de questions/réponses

Intervenants

- **Hélène BARILLET**, Présidente du Fonds pour l'Arbre
- **Philippe GRUAU**, Trésorier du Fonds pour l'Arbre
- **Laura WILSON**, Chargée gestion et animation du programme
- **Pierre-Yves LE BOT**, Chargé de gestion administrative et financière
- **Benjamin GOURLIN**, Chargé de projet accompagnement filière ligneuse Végétal local
- **Maxence BELLE**, Chargé de projet gestion durable et Label Haie



Introduction

Le Fonds pour l'Arbre et ses mécènes

Le Fonds pour l'Arbre est un collectif d'acteurs engagés pour la haie et l'arbre champêtre, l'alliance inédite d'un collectif de mécènes et d'une association experte de la haie, Réseau Haies France

Membres co-fondateurs



Co-crée par



Membres engagés dans la durée



Le Fonds pour l'Arbre et ses principes

Objectif : préserver, restaurer, développer et gérer notre patrimoine naturel et nos paysages au service de la transition écologique et agricole dans l'intérêt général.

La mission du Fonds pour l'Arbre structurée en 3 grandes actions :

Porter un **programme national** en faveur des haies

Soutien financier à la diversification des actions de terrain (de la graine à la biomasse) pour une implantation durable de la haie

Jouer un rôle de **porte-voix** en faveur des haies

Auprès des institutionnels, du grand public, des entreprises et fondations, des agriculteurs (CGA)

Développer et consolider le **mécénat collectif**

Soutenir une dynamique de restauration et de développement en tant que partenaires et financeurs

Le Fonds pour l'Arbre et son dispositif

- **Un socle commun de compétences et d'outils** : l'action du Fonds pour l'Arbre repose sur l'expertise d'un réseau de structures d'accompagnement technique qui se distinguent par l'exigence de leur savoir-faire et par leur ancrage dans la durée sur les territoires,
- **Une vision multifonctionnelle et transversale** : de l'arbre et la haie, essentielle pour garantir une action complète et durable.
- **L'action collective** : le passage à l'échelle ne pourra être atteint que par une action de grande ampleur réunissant les moyens des acteurs publics mais aussi des acteurs privés



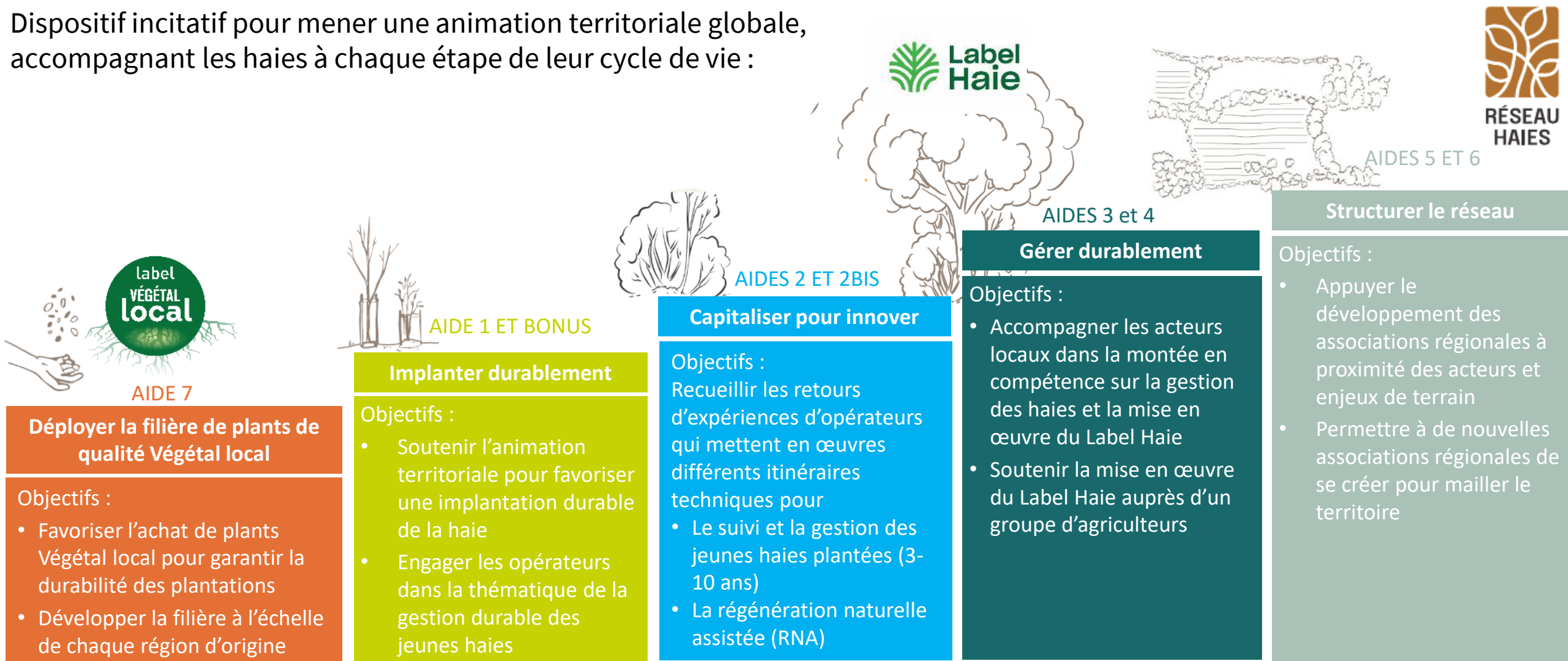
Depuis sa création en 2020,

- **169 structures** ont été accompagnées, et plus de 90 structures par an
- près de **4,6 millions d'euros** ont été redistribués.

Grâce à l'action des opérateurs de terrain, **2 807 km de haies** ont été **implantés**, dont plus de 50% en Végétal local, et **13 014 km du linéaire existant** ont été **préservés**.

Le Fonds pour l'Arbre et son dispositif

Dispositif incitatif pour mener une animation territoriale globale, accompagnant les haies à chaque étape de leur cycle de vie :





Lancement du programme 2026-2027

Retour sur l'Appel à projets

Bilan de l'Appel à projets 2026-2027

108 structures candidates
181 dossiers (1 dossier par aide)

52
évaluateurs
mobilisés

Thématique	N° de l'aide	Nombre de candidatures	Nombre de bénéficiaires
Implanter	Aide 1	72	64
Capitaliser RNA	Aide 2	11	10
Capitaliser Suivi N+3	Aide 2 bis	13	9
Gérer durablement	Aide 3	35	32
Référent Label Haie	Aide 4	19	17
Réseau Haies en région	Aide 5	10	9
Nouveau Réseau Haies en région	Aide 6	0	0
Correspondant Végétal local	Aide 7	22	18

2024-2025
82 bénéficiaires

2025-2026
93 bénéficiaires

98 bénéficiaires dont 14% de nouvelles structures

Contexte financier

	Enveloppe initiale	Enveloppe révisée
Aide 1		
Forfait par chantier	220€	173€
Bonus Végétal local	40€	31€
Bonus pré-audit Label Haie	260€	205€
Aide 2		
< 3 itinéraires techniques	1 000€	788€
≥ 3 itinéraires techniques	3 000€	2 365€
Suivi N-1	1 000€	788€
Aide 2 bis	1 000€	788€
Aide 3		5 000€
Aide 4		8 000€
Aide 5		15 000€
Aide 7		6 000€

Toute nouvelle contribution financière acquise pour le programme 2026-2027 sera fléchée vers ces aides qui ont été réduites pour compenser l'abattement appliqué.

**Calendrier et
modalités de
versement**

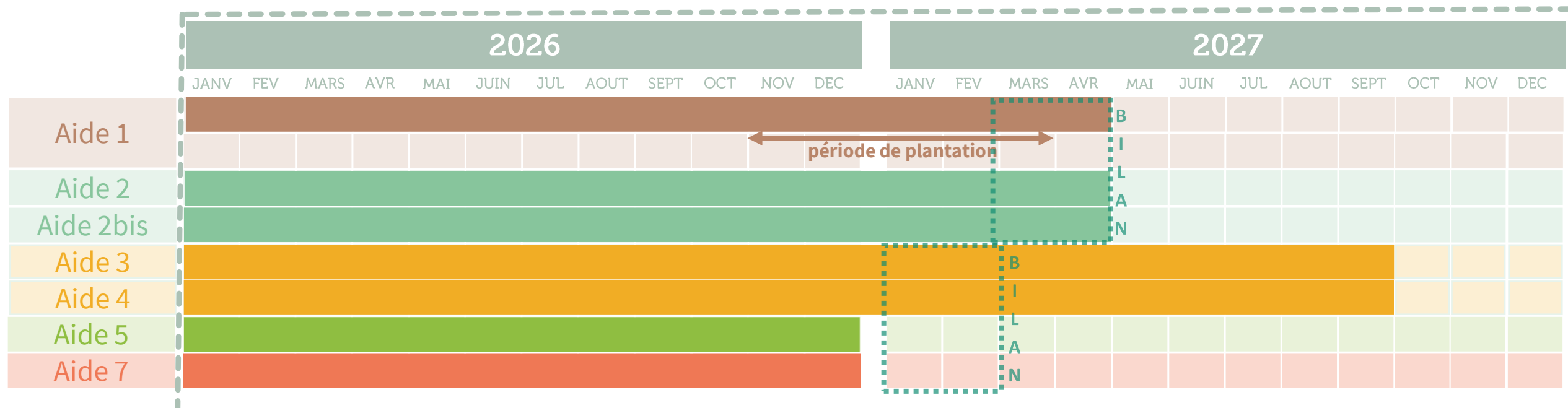
Période de conventionnement

1^{er} octobre 2026 au 30 septembre 2027

Envoi des bilans sur WIIN

	2026												2027											
	JANV	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVR	MAI	JUIN	JUL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
Aide 1																								
Aide 2																								
Aide 2bis																								
Aide 3																								
Aide 4																								
Aide 5																								
Aide 7																								

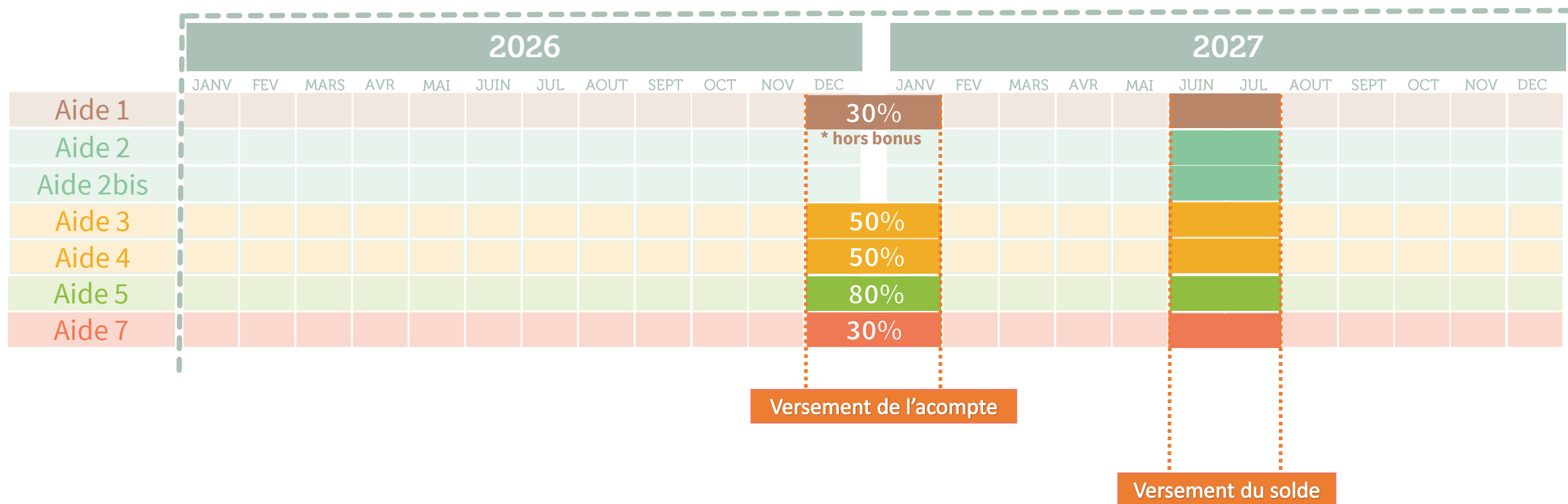
Période couverte par les bilans WIIN



NB : possibilité d'affecter librement le soutien financier et les dépenses associées à l'année civile ou à cheval sur 2026/2027

NB2 : Les structures bénéficiaires de cette même aide du Fonds pour l'Arbre lors du programme 2025-2026 devront veiller à échelonner leurs périodes de mobilisation de l'enveloppe allouée afin d'**éviter toute concentration sur une même période**.

Période de versement



NB : Les structures engagées par un contrat de prestation de services avec le Fonds pour l'Arbre devront nous transmettre **les factures** associées avant tout versement.

Questions fréquentes

- *Quelle est la différence entre convention de partenariat et contrat de prestation de service ?*

*Reçus fiscaux établis uniquement pour les donateurs de type entreprises et non pour les fondations.

Attestations fiscales : prouve que l'utilisation des financements perçus est bien dans le cadre de l'intérêt général

Opérateurs IG

Reçus fiscaux*

Convention de
partenariat

€

Mécènes

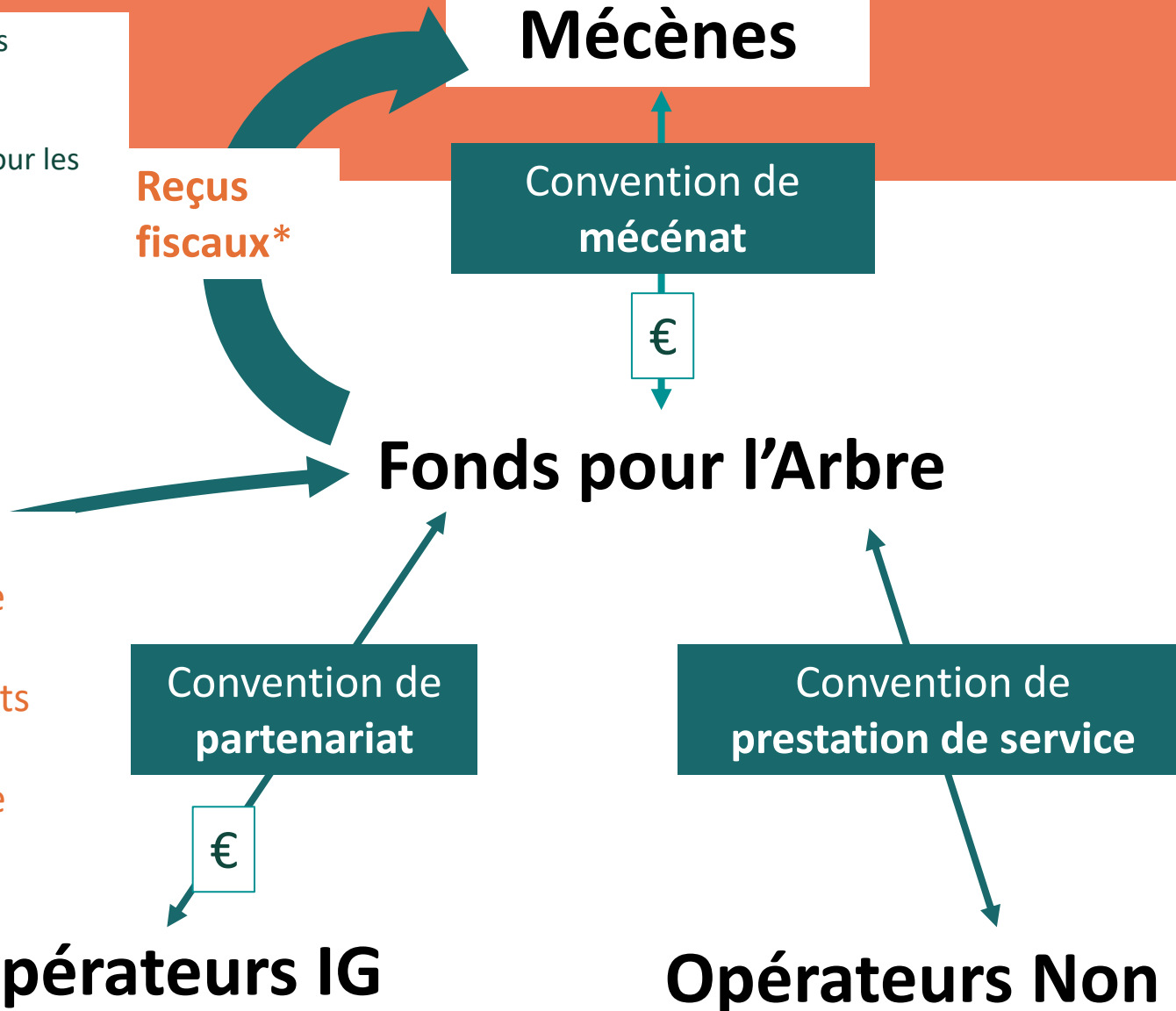
Convention de
mécénat

€

Fonds pour l'Arbre

Convention de
prestation de service

Opérateurs Non IG



A group of young people, likely students, are participating in a tree-planting activity in a rural setting. They are working in a field with several young trees planted in rows. The ground is dark and moist, suggesting recent rain or watering. In the background, there are brick buildings with red roofs and bare trees, indicating a cool season. The sky is overcast. The text is overlaid on the image in two boxes: a green one for the title and a white one for the subtitle.

Modalités de mises en œuvre

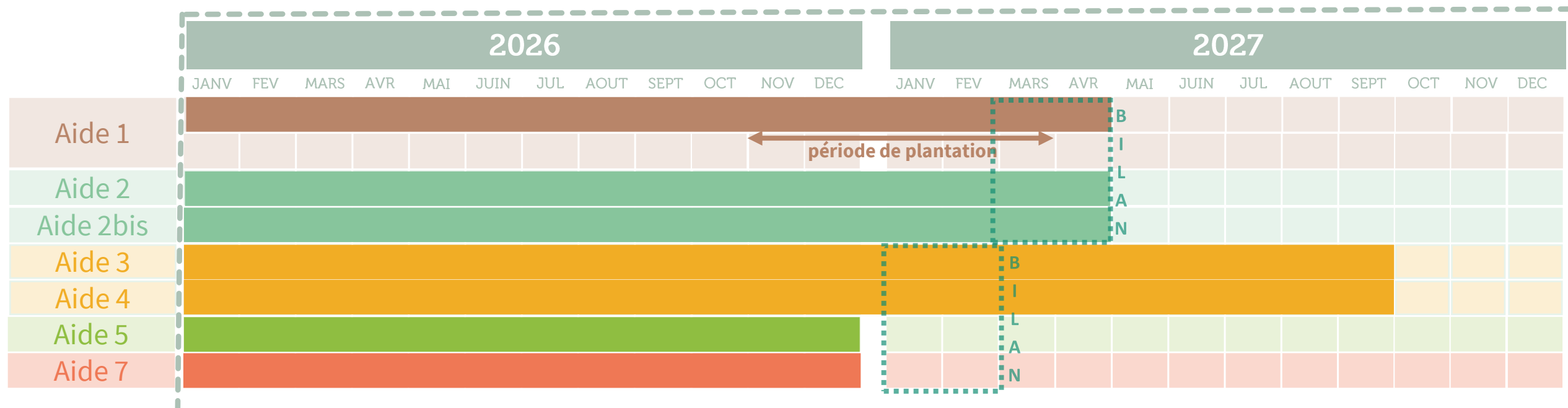
Bilans d'actions attendus et pièces justificatives à transmettre

Bilans : les attendus et les pièces à fournir

Calendrier	
DÉCEMBRE	Envoi des dates de réception de bilan précis par mail
JANVIER À FÉVRIER	Ouverture de la plateforme de bilan des aides 3 à 7
MARS À AVRIL	Ouverture de la plateforme de bilan des aides 1 à 2bis



Période couverte par les bilans WIIN



NB : possibilité d'affecter librement le soutien financier et les dépenses associées à l'année civile ou à cheval sur 2026/2027 (sauf aide 7)

NB2 : Les structures bénéficiaires de cette même aide du Fonds pour l'Arbre lors du programme 2025-2026 devront veiller à échelonner leurs périodes de mobilisation de l'enveloppe allouée afin d'**éviter toute concentration sur une même période**.



AIDE 1 - Réimplanter la haie et l'arbre champêtre & SES BONUS



Forfait par chantier réalisé	173€
Bonus Végétal local	31€
Bonus pré-audit Label haie	205€

BILAN AIDE 1 - questions fréquentes

- *Comment est calculée l'aide 1?*

L'aide 1 est calculée par forfait de chantiers réalisés dans la période de plantation.

Le versement de l'acompte (30% hors bonus) sera calculé à partir du nombre de chantiers conventionnés avec le Fonds pour l'Arbre.

Le versement du solde sera calculé au prorata des chantiers réalisés.

$$\text{Nb de chantiers réalisés} \times 173\text{€} + \text{nb de chantiers réalisés} \times 31\text{€} + \text{nb de pré audit réalisés} \times 205\text{€}$$

Bonus 50% Végétal local

Bonus pré-audit Label haie

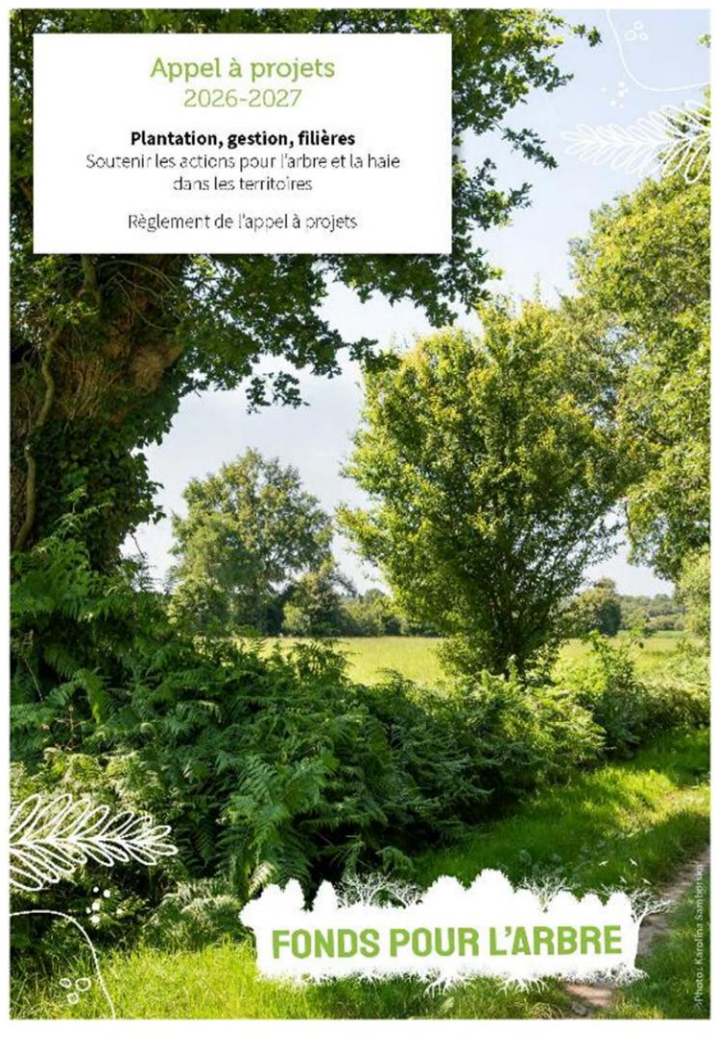
- *Y a-t-il des justificatifs attendus sur la réalisation des chantiers (factures de prestataires, fiches de payes, convention signée avec planteurs etc..) ?*

Aucun justificatif financier n'est demandé. Les éléments attendus et à déposer sur la plateforme WIIN sont : le bilan des actions menées dans la période d'éligibilité autour et pendant les chantiers et les justificatifs des plants Végétal local (certificat d'origine ou facture)

- *Quelle est la définition d'un « chantier » ?*

Chantier de plantation (ou projet de plantation) : chantier qui sera engagé dans l'année pouvant comporter un ou plusieurs linéaires de plantation pour un même opérateur bénéficiaire. Attention, seuls les chantiers dont les linéaires ont été aboutis pendant la période de plantation (novembre à mars) seront pris en compte pour le versement du solde.

BILAN AIDE 1 - ressources



p.11

CAHIER DES CHARGES TECHNIQUE

Le Fonds pour l'Arbre soutiendra une animation d'accompagnement des projets de plantation s'inscrivant dans une démarche qualitative et cohérente, répondant aux enjeux de préservation de la biodiversité et respectant les fonctionnalités des systèmes agroforestiers sous toutes leurs formes. À ce titre, les projets de plantation accompagnés par l'opérateur soutenu par le Fonds pour l'Arbre doivent répondre aux critères ci-dessous*.

Types de plantation éligibles

Les opérateurs lauréats doivent favoriser les implantations linéaires en limitant les bosquets. Ces derniers ne peuvent représenter plus de 500 plants par site de plantation et 50 % de la totalité des plants affectés à l'opérateur. Les bosquets ne peuvent dépasser 5 ares et ne seront pas contigus à un autre bosquet ou à une zone forestière. Les projets de plantation pour des mesures compensatoires sont exclus de l'Appel à projets.

Période de plantation

La période de plantation est fixée prioritairement de novembre à mars, en dehors des périodes de gel.

Choix des plants et des essences

- Les jeunes plants, de taille 30/80 cm ou 120/150 cm et en racines nues (RN) sont à privilégier. Il est interdit d'utiliser des plants âgés de plus de 4 ans. La plantation doit être uniquement composée d'arbres et d'arbustes d'essences locales non ornementales, avec un taux minimal de 50 % de plants Végétal local dont la région d'origine est la même que celle de la plantation.
- Les essences de couvre-sols, les lianes (telle que le lierre, les millepertuis, ...) ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'aide.
- La plantation linéaire doit être composée d'au moins 6 espèces par site de plantation.

Le Fonds pour l'Arbre et le CGA



- *Est-ce que les aides du Fonds pour l'Arbre peuvent financer une partie du temps consacré à l'organisation locale du Concours Général Agricole des Pratiques Agroécologiques - Agroforesterie ?*

Oui. Si vous êtes organisateur d'un jury local du CGA – Agroforesterie, une partie du soutien financier du Fonds pour l'Arbre peut être mobilisée pour couvrir le temps d'animation territoriale lié à cette mission, selon la catégorie concernée :

Catégorie Implantation :

l'aide 1 peut contribuer au financement du temps consacré à la sensibilisation, à l'animation territoriale et à l'accompagnement des projets de plantation.

Catégorie Gestion :

l'aide 3 peut contribuer au financement du temps consacré à la sensibilisation, à l'animation territoriale et à l'accompagnement des projets de gestion des haies et des arbres.

Date d'ouverture des inscriptions au CGA 2028 : novembre à mars

Pièces à fournir spécifiques à l'aide 1

- Pour le Bonus Végétal local :



Certificats d'origine de l'ensemble des plants
Végétal local complétés et tamponnés par le
pépiniériste
ET/OU (selon le contenu du document)
Factures comprenant les 4 mentions obligatoires
(N° du lot, mention/logo label Végétal local, Région
d'origine, nom latin de l'espèce)

- Pour le Bonus pré-audits Label Haie :



Rapports de tout les pré-audits Label Haie réalisés, générés
automatiquement via l'application Label Haie

Exemple pièces bonus Végétal local



CERTIFICAT D'ORIGINE

Par espèce



N° Certificat : [REDACTED]

FOURNISSEUR (nom, adresse)

DESTINATAIRE (nom, adresse)

N° de Siret : [REDACTED]

N° Bénéficiaire Végétal local : [REDACTED]

Date d'entrée : 03/11/2015

Matériel végétal fourni

Jeunes plants ☐

Racines nues ☒

Graines/semences ☐

Autre ☐

Boutures ☐

Godets ☐

Plantes herbacées en Godets ☐

Cépées ☐

Tiges ☐

Espèce (Nom botanique latin) : ACER MONSPESSULANUM

Nom commun (français) : ERABLE de Montpellier

N° lot Végétal local : 233513

Région d'origine :

1- Alpes ☐

2- Bassin Rhône Saône Jura ☐

3- Zone Nord-Est ☐

4- Massif central ☐

5- Bassin parisien nord ☐

6- Bassin parisien sud ☐

7- Massif Armoricaire ☐

8- Pyrénées ☐

9- Zone Sud-Ouest ☒

10- Zone méditerranéenne ☐

Unité naturelle (si disponible) :

Type d'habitat naturel du site de collecte (EUNIS) :

Le cas échéant, matériel issu de parc à boutures ☐

ou de verger à graines ☐

Nombre de plants

Age :

Catégorie de hauteur

200

20/+

FACTURE

logo de la structure



Contact de l'expéditeur

Contact du destinataire

Facture

Date : 18/12/2024

Réf. : Réf. à [REDACTED]

Libellé

- Nombre de plants certifiés "Végétal local"

- Nombre total de plants produits

- Part des plants "Végétal local" (%) sur le total

Libellé	Qté	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
Sorbus aria - Alisier blanc 40/60 VL massif central LA-14-23	193,00	1,90 €	0,00%	366,70 €	10,00%
Sorbus Torminalis - Alisier terminal RN 40/60	18,00	2,51 €	0,00%	45,18 €	10,00%
Arbousier- Arbutus unedo	16,00	3,50 €	0,00%	56,00 €	10,00%
Crataegus monogyna - Aubépine 40/60 VL Massif central LA-02-22	750,00	1,29 €	0,00%	967,50 €	10,00%
Betula pendula - Bouleau blanc 40/60	104,00	1,32 €	0,00%	137,28 €	10,00%
Rhamnus frangula - Bourdaine 40/60 VL Massif central LA-20-23	40,00	1,37 €	0,00%	54,80 €	10,00%
Lonicera xylosteum - Camerisier 40/60	9,00	1,38 €	0,00%	12,42 €	10,00%
Ribes nigrum - Cassissier 40/60	152,00	2,05 €	0,00%	311,60 €	10,00%
Prunus avium - Merisier RN 40/60	234,00	1,35 €	0,00%	315,90 €	10,00%
Castanea sativa - Chataigner commun 40/60	8,00	2,30 €	0,00%	18,40 €	10,00%
Carpinus betulus - Charme commun 40/60 Vegetal local zone massif central	9,00	1,05 €	0,00%	9,45 €	10,00%
Quercus robur - Chêne pédonculé RN 30/50	2,00	1,33 €	0,00%	2,66 €	10,00%
Quercus pubescens - Chêne pubescent RN 30/50 Vegetal local zone méditerranée	5,00	1,78 €	0,00%	8,90 €	10,00%

1. Nom latin de l'espèce

2. N° du lot,

3. Mention du label Végétal Local

4. Région d'origine

Exemple pièces bonus Label Haie

1^{er} janvier 2025 au 30 avril 2026 →



Ressources
durables de nos
territoires

Contact de la structure

Rapport d'audit interne

Date de l'audit : 21/11/2024

Identifiant label : [REDACTED]

Identification du gestionnaire

Nom, prénom : [REDACTED]
Nom de la société : [REDACTED]
N° téléphone : [REDACTED]
Adresse : [REDACTED]

Adresse messagerie : [REDACTED]
SIRET : [REDACTED]
N° portable : [REDACTED]
CP-Ville : [REDACTED]

Historique

- ✓ Date 1^{re} certification :
- ✓ Date du plan de gestion initiale :
- ✓ Date de dernière mise à jour :

Haies auditées

- ✓ 1^{re} haie : N° Haie-1
- ✓ 2^{eme} haie : N° Haie-3
- ✓ 3^{eme} haie : N° Haie-2

Synthèse des indicateurs

Niveau atteint :

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
91% ACQUIS	40% ACQUIS	67% ACQUIS
0% EN COURS	0% EN COURS	17% EN COURS
9% NON ACQUIS	60% NON ACQUIS	16% NON ACQUIS

Détail des indicateurs

Pratiques à faire évoluer : Indicateurs en cours d'acquisition

Libellé	Référence	Niveau	1 ^{ere} fois	Déjà survenu
3.1.8 Ourlet herbeux (haie à plat – en culture) _ N3	3.1.8	3		

Pratiques à faire évoluer : Indicateurs non acquis

Libellé	Référence	Niveau	1 ^{ere} fois	Déjà survenu
2.2.1 Prélèvement tous les brins (Cépée d'arbuste) _ N2	2.2.1	2		
2.1.2 Coupe au plus près du sol (Haut Jet, cépée d'arbres				



Ressources
durables de nos
territoires

Contact de la structure

Rapport d'audit interne

Date de l'audit : 21/11/2024

Identifiant label : [REDACTED]

Identification du gestionnaire

Nom, prénom : [REDACTED]
Nom de la société : [REDACTED]
N° téléphone : [REDACTED]
Adresse : [REDACTED]

Adresse messagerie : [REDACTED]
SIRET : [REDACTED]
N° portable : [REDACTED]
CP-Ville : [REDACTED]

Historique

- ✓ Date 1^{re} certification :
- ✓ Date du plan de gestion initiale :
- ✓ Date de dernière mise à jour :

Haies auditées

- ✓ 1^{ere} haie : N° Haie-1
- ✓ 2^{eme} haie : N° Haie-3
- ✓ 3^{eme} haie : N° Haie-2

Synthèse des indicateurs

Niveau atteint :

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
91% ACQUIS	40% ACQUIS	67% ACQUIS
0% EN COURS	0% EN COURS	17% EN COURS
9% NON ACQUIS	60% NON ACQUIS	16% NON ACQUIS

Détail des indicateurs

Pratiques à faire évoluer : Indicateurs en cours d'acquisition

Libellé	Référence	Niveau	1 ^{ere} fois	Déjà survenu
3.1.8 Ourlet herbeux (haie à plat – en culture) _ N3	3.1.8	3		

Pratiques à faire évoluer : Indicateurs non acquis

Libellé	Référence	Niveau	1 ^{ere} fois	Déjà survenu
2.2.1 Prélèvement tous les brins (Cépée d'arbuste) _ N2	2.2.1	2		
2.1.2 Coupe au plus près du sol (Haut Jet, cépée d'arbres				

BILAN AIDE 1 bonus - questions fréquentes

- *Les justificatifs Végétal local attendus pour recevoir le bonus sont les factures des plants pour chaque chantier ?*

Le versement est conditionné par la transmission du certificat d'origine des plants Végétal local ou de la/les facture(s) couvrant l'ensemble des plants déclarés dans vos bilans.

Il n'est pas nécessaire de fournir une facture par chantier.

- *C'est soit la facture, soit le certificat d'origine ou les deux ?*

Pour justifier le bonus Végétal local, il convient avant tout de fournir le nombre de plants labellisés, via une facture et/ou un certificat Végétal local. Ces justificatifs permettent d'attester que le seuil de 50 % de plants labellisés a bien été atteint à l'échelle de l'ensemble des plants.

- *Est-ce que pour le pré audit Label Haie, ceux réalisés dans le cadre de la formation peuvent être éligibles au bonus pré-audits Label Haie de l'aide 1 ?*

Oui les pré-audits réalisés dans un cadre de formation seront vérifiés par le référent régional et sont donc reconnus comme des "vrais" pré-audits et sont donc éligibles

- *Est-ce que ces pré-audits doivent être réalisés chez les agriculteurs planteurs que nous accompagnons dans le cadre des chantiers conventionnés ?*

Non, les pré-audits peuvent être réalisés en dehors des chantiers conventionnés

AIDE 2 - Capitaliser les expérimentations de la Régénération Naturelle Assistée



< 3 itinéraires techniques 788€

≥ 3 itinéraires techniques 2 365€

Suivi N-1 788€

AIDE 2bis - Capitaliser les méthodes d'accompagnement des jeunes plantations agroforestières



788€



BILAN AIDE 2 - questions fréquentes

- *Sous quelle forme sont attendus les bilans?*

Les bilans doivent être saisis directement sur Wiin; pour les opérateurs référençant de nombreux linéaires, il est également possible de saisir les données directement dans un tableur Excel préformaté. En complément des bilans, une réunion est organisée en automne avec l'ensemble des opérateurs.

- *Pour les opérateurs concernés par la réalisation de suivis sur les linéaires déjà référencés, est-ce que la mise à disposition d'un formulaire est prévue avant la période de bilan?*

Il est prévu de mettre à disposition un document pdf permettant d'anticiper les suivis à réaliser. Cependant, la saisie finale devra être effectuée sur Wiin (et tableur pour les opérateurs concernés)

- *Est-ce que le bilan de ces retours d'expériences sera partagé ?*

Le document de synthèse réalisé par Réseau Haies France sera mis à disposition des opérateurs concernés, et il pourra être partagé sur demande - après anonymisation éventuelle des données. Les résultats pourront être réinvestis dans d'autres publications du Réseau Haies.

BILAN AIDE 2bis - questions fréquentes

- *Sous quelle forme sont attendus les bilans?*

Les bilans doivent être saisis directement sur Wiin. En complément des bilans, une réunion est organisée en automne avec l'ensemble des opérateurs.

- *Est-ce que le bilan de ces retours d'expériences sera partagé ?*

Le document de synthèse réalisé par Réseau Haies France sera mis à disposition des opérateurs concernés, et il pourra être partagé sur demande - après anonymisation éventuelle des données. Les résultats pourront être réinvestis dans d'autres publications du Réseau Haies.

- *Est-ce que les sujets couverts par cette aide le seront encore dans les programmations futures du FPA ?*

Les sujets couverts par les aides du FPA sont dynamiques ; cette aide en particulier vise à capitaliser sur des sujets qui le nécessitent. Après 3 programmations autour de la RNA et du suivi des jeunes haies, il n'est pas impossible que cette aide investisse d'autres problématiques.

AIDE 3 - Déployer le Label Haie sur son territoire



5 000€

Aide 4 - Accompagner le déploiement régional du Label Haie



8 000€



**Label
Haie**

Ressources
durables de nos
territoires



BILAN AIDE 3 - questions fréquentes

- *Pouvez-vous définir ce qu'est un "pied de haie"?*

C'est une démarche qui permet d'emmener des acteurs locaux (agriculteurs, élus ou agents des collectivités...) en pied de haie pour leur faire découvrir ce qu'est la gestion durable. C'est un indicateur important dans la réalisation de vos bilans

- *Est-ce que l'aide 3 peut être attribuée pour la réalisation de formations relatives à la gestion des haies ?*

Oui c'est une action potentiellement éligible mais il faut que celle-ci s'inscrive bien dans un objectif de durabilité et de déploiement du Label Haie. Il conviendra dans le bilan de bien identifier les publics présents, le nombre de personnes, les objectifs de la formation, etc

- *Est-ce que l'aide 3 peut permettre de former les salariés de notre structure à devenir auditeur Label Haie ?*

Oui, vous pouvez programmer la montée en compétence en interne dans le cadre de l'aide 3 afin de devenir auditeur Label Haie. Il faudra pour cela vous rapprocher du référent régional Label Haie pour voir les dates des formations dans l'année

- *Est-ce que l'aide 3 finance tous confondus : formations PGDH, formation auditeur Label Haie, création d'OCG, animations de terrains, production de premiers PGDH ?*

Oui, ces différentes actions sont éligibles et peuvent être combinées. Elles doivent s'insérer dans un objectif global de déploiement du Label Haie

BILAN AIDE 4 - questions fréquentes

- *Comment différencier l'aide 3 et l'aide 4 ?*

Il est important de distinguer les indicateurs de l'aide 3 et 4. L'aide 4 soutient le rôle de référent régional qui vise à déployer le Label Haie à l'échelle de toute la région et vers tous les acteurs. Le référent régional n'accompagne pas nécessairement directement des agriculteurs-gestionnaires. L'entrée régionale et la mobilisation d'autres acteurs sont donc à privilégier

- *Comment justifier le travail de référent régional relatif à l'influence des politiques publiques ?*

Tout travail de mobilisation et de sensibilisation des acteurs en région ainsi que les réunions visant la co-construction d'une stratégie, d'un programme, de journées thématiques qui impliquent une diversité d'acteurs est à détailler et à valoriser

- *Comment justifier le travail de référent régional relatif à la sensibilisation ?*

Il est important de valoriser les efforts de communication tels que la production de contenu régional, le relai d'informations vers les autres acteurs, la vulgarisation vers des acteurs publics, les interventions spécifiques au Label Haie dans des journées à thèmes, etc.

AIDE 5 - Soutenir les associations régionales

Réseau Haies constituées



15 000€



BILAN AIDE 5

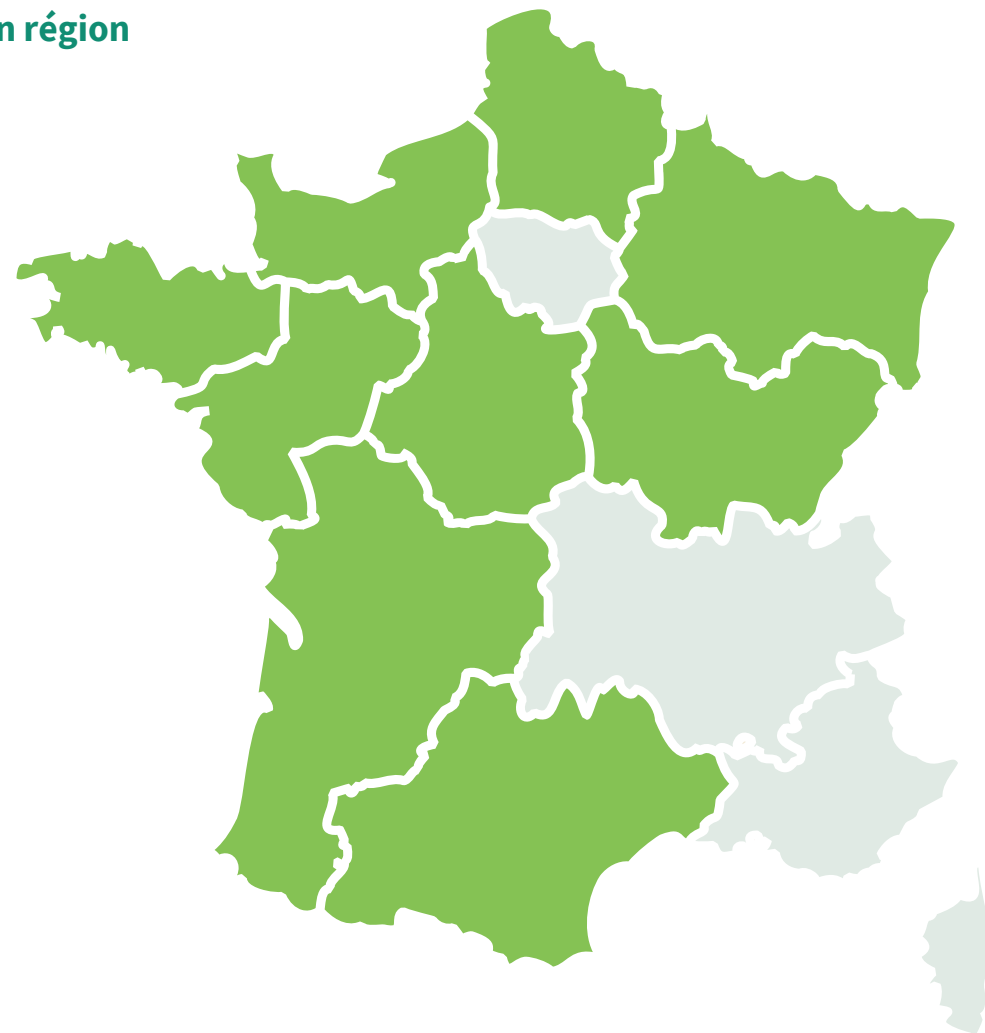
État de l'avancement de la constitution du Réseau Haies en région

 Réseau Haies régionaux constitués

 Non constituées

Dates de création :

- 2018** Réseau Haies Pays de la Loire
- 2020** Réseau Haies Normandie
- 2021** Réseau Haies Hauts-de-France
- 2022** Réseau Haies Nouvelle-Aquitaine
- 2023** Réseau Haies Bourgogne-Franche-Comté
- 2024** Réseau Haies Centre-Val de Loire
- 2025** Réseau Haies Bretagne
- 2025** AFAHC Occitanie devient Réseau Haies Occitanie
- 2025** Réseau Haies Grand Est



Contact





AIDE 7 - Accompagner le déploiement régional de la marque Végétal local



6 000€



BILAN AIDE 7 - questions fréquentes

- *Pour l'aide 7 : y a-t-il un soutien à la production de plants ?*

Non, le soutien à la production n'est pas éligible à l'aide 7 du Fonds pour l'Arbre, qui est spécifiquement dédiée aux missions de Correspondant local Végétal local.

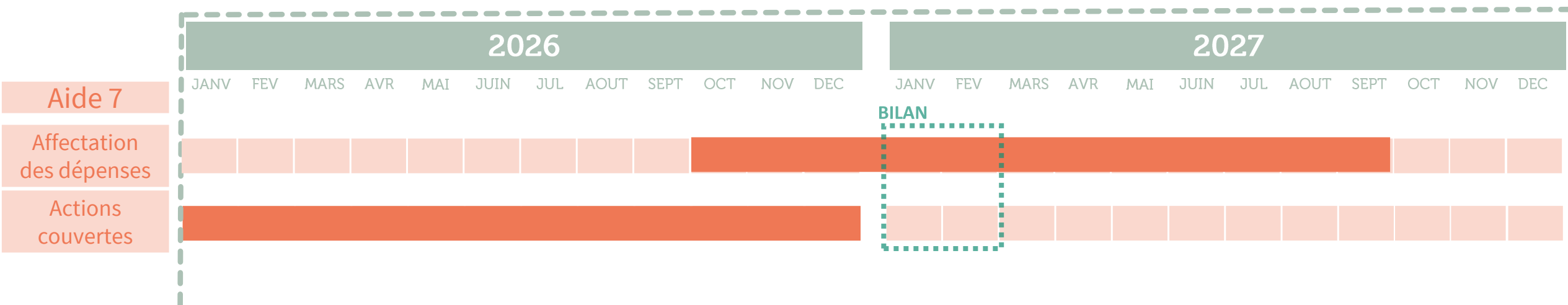
- *A quelle période les conventions de partenariat permettant la reconnaissance officielle en tant que Correspondant local du label Végétal local seront-elles signées avec Réseau Haies France?*

Elles sont signées après engagement de la convention annuelle de Réseau Haies France avec l'OFB, relativement au développement des filières ligneuses Végétal local (premier trimestre 2027)

BILAN AIDE 7 - période couverte

- *Pour l'aide 7, si nous transmettons le bilan en février mais que l'enveloppe n'est pas entièrement consommée à cette date, est-ce un problème ?*

Non cela ne pose pas un problème puisque bien que les bilans aide 7 seront à fournir en janvier/février, la période d'affectation des dépenses éligibles à l'enveloppe du programme 2026-2027 correspond aux dépenses réalisées du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

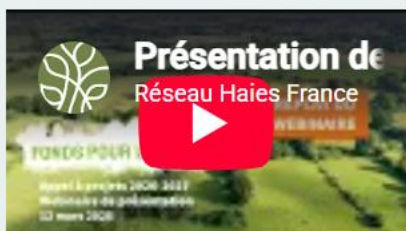


Questions/réponses



Ressources disponibles :

fondspourlarbre.fr



Webinaire du 12 mars 2026 :
« **Présentation de l'appel à projets 2026-2027** »

Support de présentation :

[Télécharger](#)

[CONSULTER LE REGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS 26-27](#)

[CONSULTER LA FAQ](#)

+ le replay de ce webinaire

Contacts



FONDS POUR L'ARBRE

Pour échanger avec l'équipe du programme :

- La messagerie de la plateforme WIIN
- L'adresse mail:

programme@fondspourlarbre.fr



Laura Wilson
Chargée de programme
du Fonds pour l'Arbre



Pierre-Yves Le Bot
Chargé de gestion
administrative et
financière, et d'aide
au pilotage
opérationnel



Charlotte Houssette
Chargée mécénat
(remplacement)



Isaure Quillien
Chargée animation
chantiers mécènes



En nous suivant, en partageant et en nous mentionnant, vous donnez de la visibilité à la cause des haies et à nos actions de plantation et de régénération ! C'est déjà beaucoup. On compte sur vous !

LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/fonds-pour-l-arbre>